



**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2015  
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2015, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	Fr.
Charges d'exploitation	244'039'591.59
Revenus d'exploitation	-228'245'145.17
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	15'794'446.42
Charges financières	10'053'496.07
Produits financiers	-22'913'141.75
Résultat provenant de financements (2)	-12'859'645.68
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>2'934'800.74</b>
Charges extraordinaires	2'658'944
Revenus extraordinaires	-7'043'996.33
Résultat extraordinaire (3)	-4'385'052.33
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>-1'450'251.59</b>
b) Les crédits d'investissements :	Fr.
Dépenses	18'297'862.34
Recettes	-2'162'315.22
Montant net des crédits d'Investissements	16'135'547.12

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant l'attribution  
à la réserve conjoncturelle  
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier**.- Un montant de 1'800'000 francs est versé à la réserve conjoncturelle.

**Art. 2**.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



**Arrêté  
concernant l'attribution au fonds  
destiné à subventionner des installations solaires  
photovoltaïques sur le  
territoire communal  
(Du 13 juin 2016)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 1'000'000 francs est versé au fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal (Fonds 2910601).

**Art. 2.**- Le versement de 1'000'000 francs est prélevé sur le dividende 2015 de Viteos SA.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Amelie Blohm Gueissaz

Le secrétaire,

Jonathan Gretillat